

**Parmi les bacheliers 2014 inscrits dans l'enseignement supérieur qui atteignent le niveau de bac +4 sans redoubler, 91 % ont effectué au moins un stage. Les stages ont une place importante dans le cursus en DUT, Licence professionnelle, et STS, traduisant de forts liens avec le monde du travail. À l'Université, la fréquence des stages augmente au fur et à mesure que l'étudiant progresse dans sa formation. Ainsi, en licence, la proportion de stagiaires parmi la cohorte de bacheliers 2014 a plus que quadruplé entre la première et la troisième année (61 %) avec de fortes variations selon la spécialité. Elle augmente encore en première année de Master (72%). Dans les écoles de commerce et d'ingénieur, les stages sont pleinement intégrés à la scolarité. C'est en quatrième année d'école d'ingénieur que les stages sont les plus fréquents et en quatrième année d'école de commerce qu'ils sont les plus longs. Les étudiants trouvent un stage avec l'appui de leur établissement de formation dans un tiers des cas et par candidature spontanée dans trois cas sur dix. Plus de la moitié d'entre eux effectuent leur stage dans une entreprise privée.**

## Les stages durant les premières années en études supérieures : les spécificités de chaque formation

Depuis les années 60, les politiques éducatives françaises ont accordé une importance particulière à l'entrée des jeunes dans la vie active. Pour mieux les préparer au monde professionnel, de nouveaux diplômes ont fait leur apparition. En 1962, le diplôme de BTS est créé. Quelques années plus tard sous l'impulsion du ministre français de l'Éducation nationale Christian Fouchet, les instituts universitaires de technologie (IUT) sont mis en place. En 1999, une nouvelle filière professionnelle est instaurée : la licence professionnelle. Plus récemment, une réforme majeure des IUT a été mise en place, qui se traduira par la création d'un cursus en trois ans à partir de 2021, lequel devrait accorder plus de place à l'enseignement en « mode projets », au tutorat mais également aux stages.

Les diplômés professionnels ont permis de créer une passerelle entre la formation et l'emploi. Deux modalités de formation sont proposées, l'une intégrant un temps partiel en apprentissage, et l'autre un cursus essentiellement scolaire. Dans ce second cas, il prévoit quasi systématiquement la réalisation de stages. Dans les autres cursus de l'enseignement supérieur, le stage est bien souvent obligatoire en vue de la validation du diplôme.

Le stage apparaît comme un élément essentiel pour rapprocher les étudiants du marché du travail. Il permet de mettre en pratique les connaissances théoriques et d'acquérir de nouvelles compétences tout en découvrant le monde professionnel. L'étudiant pourra ensuite valoriser cette expérience lors de sa future recherche d'emploi. Divers travaux ont montré le caractère positif des stages sur l'insertion dans le marché du travail (Giret, Issehnane 2012, Bene 2017).

Établie à partir des données du panel de bacheliers 2014 (*Source*), cette étude est un état des lieux des stages effectués par les étudiants<sup>1</sup> selon les formations principales de l'enseignement supérieur. Cette note présente des données issues des quatre premières interrogations qui ont suivi l'obtention du baccalauréat en 2014 des jeunes du panel. L'étude se fonde sur les étudiants qui sont en étude au 1<sup>er</sup> mars de chaque année d'interrogation (de 2015 à 2018).

1. Dans cette note, le terme « étudiant » fera toujours référence à la cohorte de bacheliers 2014.

**FIGURE 1 - Part des bacheliers 2014 ayant effectué au moins un stage (hors apprentissage) dans l'enseignement supérieur par niveau de formation atteint**

|   | Part d'étudiants ayant effectué un stage | % de stage cumulé | Nombre moyen de stage parmi les stagiaires | Nombre moyen de stage parmi les étudiants |
|---|--|-------------------|--|---|
| 1 <sup>re</sup> année de formation (niveau bac + 1) | 44                                       | -                 | 1,0  | 0,4                                       |
| 2 <sup>e</sup> année de formation (niveau bac + 2)  | 62                                       | 71                | 1,6  | 1,0                                       |
| 3 <sup>e</sup> année de formation (niveau bac + 3)  | 69                                       | 81                | 2,0  | 1,5                                       |
| 4 <sup>e</sup> année de formation (niveau bac + 4)  | 77                                       | 91                | 2,4  | 2,1                                       |

Précision : chaque année de formation regroupe les bacheliers 2014 de la cohorte qui ont atteint ce niveau au cours des quatre années d'interrogation. Exemple : les étudiants de niveau bac + 1 regroupent tous ceux qui ont suivi une première année de formation entre l'année scolaire 2014-2015 et 2017-2018.

\* Le nombre moyen de stage est calculé à partir du nombre de stages effectués tout au long du parcours scolaire de l'étudiant.

Note de lecture : 77 % des étudiants en 4<sup>e</sup> année de formation ont fait un stage.

Parmi ceux qui ont atteint la 4<sup>e</sup> année de formation, 91 % des étudiants ont au moins fait un stage au cours de leur parcours. En moyenne les étudiants stagiaires qui ont atteint ce niveau ont fait plus de 2 stages pendant leur scolarité dans l'enseignement supérieur.

Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprenti

Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

## Parmi les bacheliers 2014 qui atteignent le niveau de formation bac + 4, plus de neuf étudiants sur dix ont effectué au moins un stage durant leur parcours d'étude

Parmi les bacheliers 2014 inscrits dans l'enseignement supérieur, un peu moins de la moitié ont fait un stage en première année d'une formation de l'enseignement supérieur (44 %) (figure 1). La part de stagiaires progresse au fur et à mesure que le niveau de formation augmente. C'est entre la première et la deuxième année de formation que la différence est la plus marquée (62 % font un stage en deuxième année de formation, soit 19 points d'augmentation). Cette progression se poursuit ensuite en troisième et en quatrième année pour atteindre 77 % de stagiaires.

La proportion d'étudiants ayant fait au moins un stage au cours de leur cursus augmente naturellement au fil des années : 71 % en deuxième année, 81 % en troisième année et 91 % en quatrième année. En outre, les étudiants ayant atteint ce niveau ont le plus souvent fait plus d'un stage pendant leurs études dans l'enseignement supérieur : 21 % n'ont fait qu'un stage, 36 % ont effectué deux stages, 23 % ont fait trois stages et 11 % quatre stages.

## La fréquence des stages dépend du niveau et des parcours de formation

Parmi les bacheliers 2014 qui poursuivent leurs études en licence et en cursus de médecine, peu effectuent un stage en première année de formation (figure 2); il

s'agit dans ce cas le plus souvent de stages non intégrés à la formation mais résultant d'une démarche individuelle de l'étudiant. En licence, les stages sont de plus en plus fréquents au fur et à mesure de l'avancée des études. Ainsi, entre la première et la troisième année, la part d'étudiants stagiaires a plus que quadruplé (13 % en première année et 61 % en troisième année). En médecine, la fréquence des stages augmente très fortement après la réussite du concours de première année et continue à augmenter par la suite jusqu'à concerner 95 % des étudiants en quatrième année. Les stages sont plus fréquents en première année dans les filières professionnalisantes. Ainsi, hors apprentissage, en DUT, la moitié des étudiants font un stage en première année et la quasi-totalité des étudiants en deuxième année (97 %). Les étudiants en STS (hors apprentis) sont également très nombreux à faire au moins un stage et ce quelle que soit l'année de formation : 87 %

en première année et 83 % en deuxième année. En licence professionnelle lorsqu'ils ne choisissent pas d'être en apprentissage, 91 % des étudiants déclarent faire un stage. De même, les écoles de commerce et d'ingénieur accordent une grande place aux stages dans leurs cursus. Pour les écoles avec préparation intégrée, les stages sont fréquents dès la première année après le baccalauréat. Que ce soit au niveau bac + 1 ou bac + 2, environ huit étudiants en école de commerce sur dix et environ deux étudiants en école d'ingénieur sur trois effectuent un stage. En comparaison, les étudiants en CPGE font peu de stages. Seul un étudiant sur six effectue un stage en première année. Cette proportion reste la même en deuxième année. À partir de la troisième année après le baccalauréat, la part de stagiaires parmi les étudiants en école de commerce reste à un niveau élevé (au-dessus de 80 %). En école d'ingénieur, cette part progresse encore au fil des

**FIGURE 2 - Part des stagiaires (hors apprentissage) selon la formation et le niveau de formation atteint**

|   | 1 <sup>re</sup> année (niveau bac + 1) | 2 <sup>e</sup> année (niveau bac + 2) | 3 <sup>e</sup> année (niveau bac + 3) | 4 <sup>e</sup> année (niveau bac + 4) |
|---|--|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Licence                                       | 13                                     | 34                                    | 61                                    | -                                     |
| Licence professionnelle                       | -                                      | -                                     | 91                                    | -                                     |
| Master 1                                      | -                                      | -                                     | -                                     | 72                                    |
| Cursus de médecine                            | 14                                     | 72                                    | 87                                    | 95                                    |
| STS   | 87                                     | 83                                    | -                                     | -                                     |
| DUT   | 51                                     | 97                                    | -                                     | -                                     |
| Écoles d'ingénieur <sup>1</sup>               | 67                                     | 62                                    | 74                                    | 91                                    |
| Écoles de commerce <sup>1</sup>               | 76                                     | 82                                    | 82                                    | 81                                    |
| CPGE  | 15                                     | 17                                    | -                                     | -                                     |
| Autres formations de l'enseignement supérieur | 63                                     | 81                                    | 84                                    | 90                                    |

Précision : Un étudiant redoublant ayant effectué un stage au cours d'une de ses deux années sera considéré comme stagiaire.

1. À partir de la 3<sup>e</sup> année de formation, sont regroupés parmi les étudiants issus d'une école de commerce ou d'ingénieur post-bac, les étudiants de CPGE qui poursuivent respectivement en école de commerce ou d'ingénieur.

Note de lecture : Au cours des quatre premières années qui ont suivi l'obtention de leur baccalauréat, parmi les bacheliers 2014 qui sont inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence générale, 61 % des étudiants (hors apprentis) ont effectué un stage durant cette année de licence.

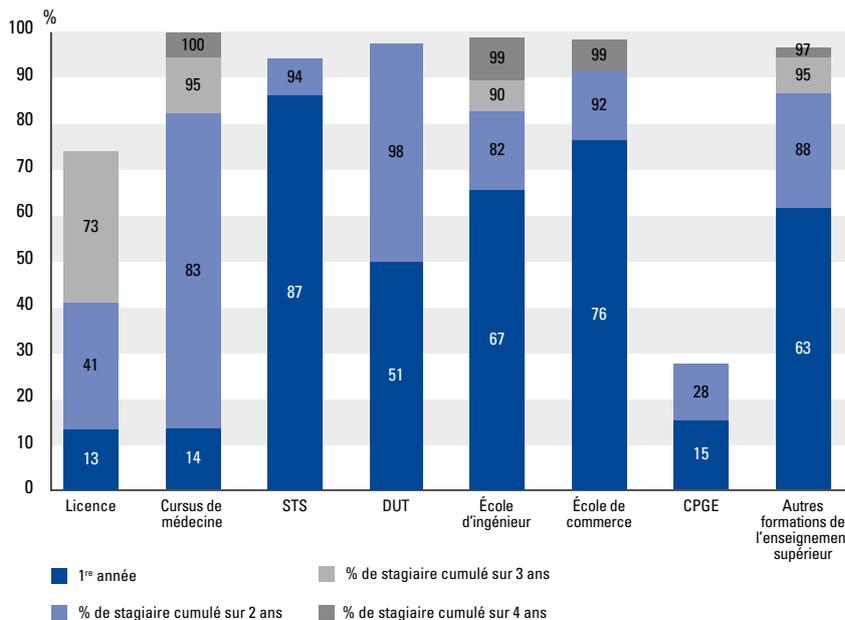
Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprentis

Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

années pour atteindre neuf étudiants sur dix en quatrième année.

Ces stages sont le plus souvent obligatoires dans les formations professionnelles et les écoles d'ingénieur et de commerce. En première année de formation, près de neuf stagiaires sur dix en STS et en école de commerce effectuent un stage obligatoire (*Annexe*). À l'université et en CPGE, il faut attendre la deuxième année de formation pour que la part de stage obligatoire prenne une part plus importante, respectivement 68 % et 76 %. En première année, cette part ne représentait que 8 % des stagiaires en Licence et 12 % des stagiaires en CPGE.

**FIGURE 3 - Part cumulée des stagiaires (en %) selon la formation et le niveau de formation atteint**



Précision : les formations de licence professionnelle et de master 1 ne sont pas affichées sur la figure pour une meilleure compréhension de lecture. Cependant, ces éléments sont disponibles dans le fichier des données.  
 1. À partir de la 3<sup>e</sup> année de formation, sont regroupés parmi les étudiants issus d'une école de commerce ou d'ingénieur post-bac, les étudiants de CPGE qui poursuivent respectivement en école de commerce ou d'ingénieur.  
 Note de lecture : Parmi les étudiants de troisième année de licence, 73 % ont au moins fait un stage durant les trois années de leur parcours.

Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprentis

Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

### Au cours de leur cursus, la grande majorité des étudiants continuant leurs études quatre ans après le baccalauréat effectue au moins un stage

Si l'on excepte les étudiants de CPGE assez peu concernés par les stages dans cette partie de leurs études mais se destinant à des écoles où les stages auront une part importante, toutes les filières d'étude permettent le plus souvent aux étudiants d'effectuer au moins un stage au cours de leur cursus (*figure 3*).

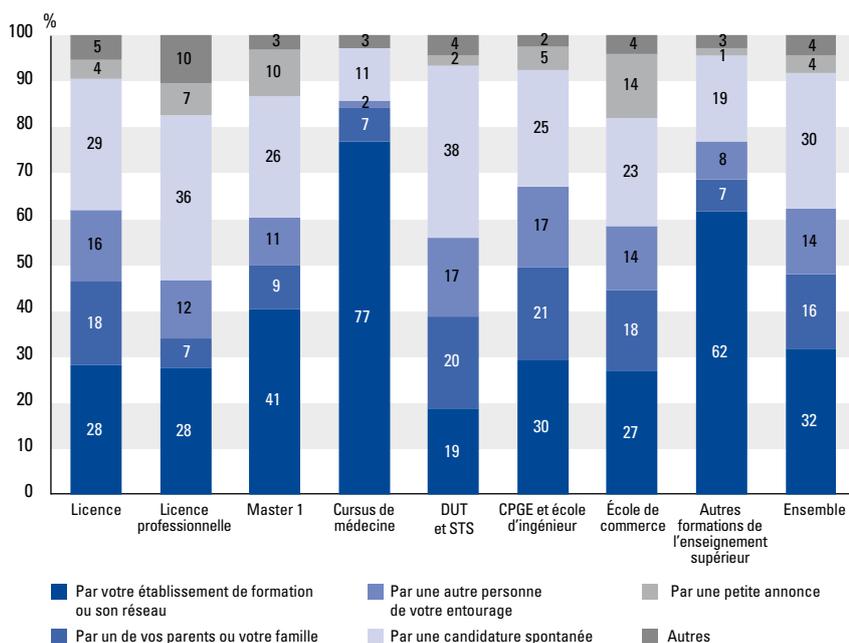
C'est en Licence que les stages sont les moins fréquents, mais en troisième année de formation, trois étudiants sur quatre ont eu tout de même l'occasion d'en suivre au moins un. En master 1 (première année de Master), qui est la suite logique de ce

cursus, 88 % des étudiants ont fait au moins un stage au cours de leurs études.

À partir de la quatrième année de formation la quasi-totalité des étudiants en médecine, en école d'ingénieur ou en école de commerce ont fait au moins un stage pendant leur scolarité.

De même, dans les formations professionnalisantes plus courtes (BTS et IUT), presque tous les étudiants ont eu l'occasion de faire un ou plusieurs stages durant leurs études.

**FIGURE 4 - Les moyens utilisés par les étudiants stagiaires (hors apprentis) pour trouver un stage par niveau de formation de 2014 à 2017**



Lecture : 36 % des étudiants stagiaires en licence professionnelle (hors apprentissage) ont trouvé leur stage par candidature spontanée

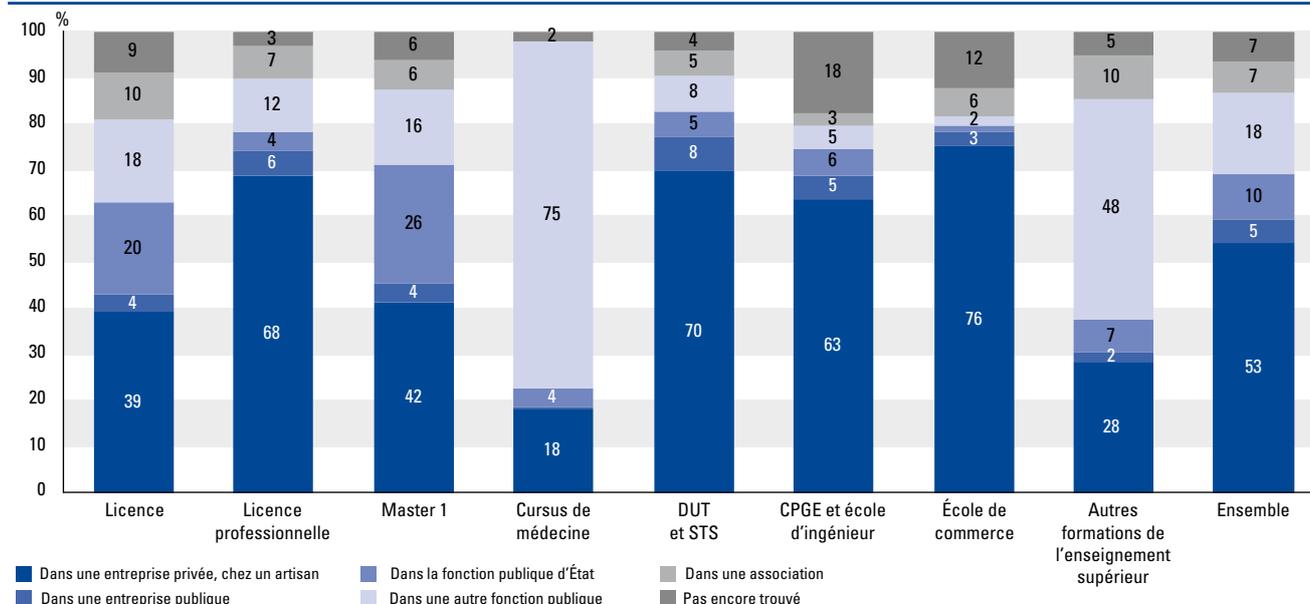
Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprentis

Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

### Parmi les stagiaires, un tiers des étudiants sont aidés par leur établissement de formation...

Pour faciliter la recherche d'un stage, divers moyens sont mis à disposition des étudiants. Le plus souvent, c'est l'établissement de formation qui permet à l'étudiant de trouver un stage (32 %) (*figure 4*). Néanmoins, les étudiants s'impliquent activement dans leur recherche. Environ 30 % d'entre eux ont recours à la candidature spontanée. Pendant les premières années de formation, les étudiants font souvent appel à leurs proches pour trouver un stage. C'est le cas notamment des étudiants d'école de commerce

**FIGURE 5 - Les lieux où les étudiants stagiaires (hors apprentis) effectuent leur stage par niveau de formation de 2014-2015 à 2017-2018**



Lecture : 26 % des étudiants stagiaires (hors apprentis) en master 1 ont effectué un stage dans la fonction publique d'État  
 Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 stagiaires hors apprentis  
 Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

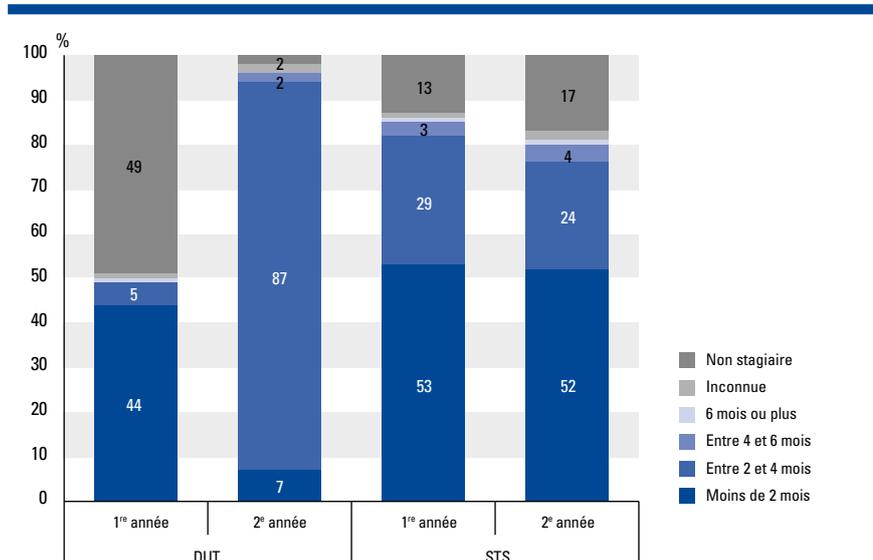
(28 % en première année et 20 % en deuxième année) et de licence (environ 20 % les deux premières années). Les étudiants de STS, DUT et licence professionnelle sont dans une démarche professionnelle puisqu'ils trouvent le plus souvent leur stage en candidatant spontanément. Les petites annonces sont peu utilisées, seuls 4 % des étudiants trouvent un stage par ce biais. Cependant, les étudiants en master 1 et en école de commerce sont plus nombreux à y recourir (respectivement 10 % et 14 %) surtout en quatrième année d'école de commerce (22 %).

**... et plus de la moitié d'entre eux font leur stage dans les entreprises privées**

Lorsqu'ils trouvent un stage, les étudiants l'effectuent majoritairement dans une entreprise privée ou chez un artisan (53 %) (figure 5). Si dans l'ensemble, seuls 10 % des stages sont réalisés dans la fonction publique d'état, cette situation est plus fréquente pour les étudiants en licence (20 %) et en master 1 (26 %). Les étudiants en médecine, quant à eux, se retrouvent principalement dans la fonction publique hospitalière ou

territoriale (75 %), tout comme les étudiants des autres formations de l'enseignement supérieur qui suivent des formations dans le domaine de la santé (classe prépa paramédicale, diplôme d'état d'infirmier...). Seuls 7 % des stagiaires sont accueillis par des associations avec des différences selon les filières. On y retrouve surtout des étudiants en licence (12 % en première année) et des étudiants d'autres formations de l'enseignement supérieur (14 % en troisième année et 13 % en quatrième année). Parmi les étudiants en licence qui sont en stage en milieu associatif, un tiers sont en filière de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

**FIGURE 6 - Durée de stage des étudiants (hors apprentis) de DUT et de STS par niveau de formation**



Lecture : Hors apprentissage, parmi les étudiants en première année de DUT, 44 % des étudiants font un stage d'une durée de moins de 2 mois.  
 Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprentis  
 Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

**Moins de stage en première année de DUT qu'en première année de STS, mais des stages plus longs et plus nombreux en deuxième année**

Les stages ont une place importante en STS comme en DUT mais leur intégration dans le cursus est assez différente entre les deux formations (figure 6).

En STS, on ne note pas de différence importante sur la place des stages entre la première et la deuxième année. Plus de 80 % des étudiants effectuent un stage chaque année, avec une prédominance pour les stages courts (plus de la moitié des

étudiants) ou les stages d'une durée comprise entre 2 et 4 mois.

En DUT au contraire, la place du stage est bien plus importante en deuxième année. En première année, la moitié des étudiants préparant un DUT font tout de même un stage. Parmi eux, environ neuf sur dix effectuent un stage court, de moins de deux mois. Ces stages courts sont souvent des stages de découverte du terrain qui permettent à l'étudiant de se familiariser avec l'entreprise et de découvrir les bases d'un métier. En deuxième année, la quasi-totalité des étudiants de DUT déclare faire un stage (98%). La période de stage est plus longue puisque parmi ces derniers, 89% font un stage d'une durée de 2 à 4 mois. Ces stages plus longs sont l'occasion pour l'étudiant d'effectuer des tâches plus complexes au sein de l'entreprise et donnent souvent lieu à l'écriture et la présentation d'un rapport de stage.

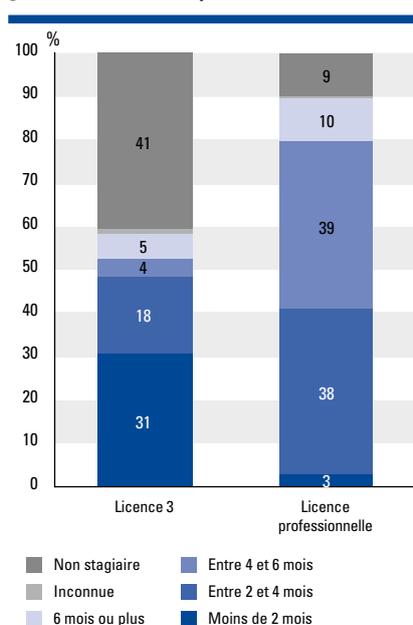
Enfin, que ce soit en STS ou en DUT, les stages de plus de 4 mois sont rares, ils représentent au plus 5% pendant les deux années d'études.

### Obligatoire en licence professionnelle, la place du stage est très variable selon les spécialités en licence générale

En licence professionnelle, les stages sont obligatoires, les étudiants doivent effectuer un stage d'au moins 12 semaines pour valider leur cursus. Cependant, les étudiants qui n'ont pas trouvé de stage ont la possibilité de le remplacer par un projet tutoré. Ainsi, 91% des étudiants de licence professionnelle déclarent effectuer un stage pendant leur année de formation. Parmi eux, 42% font un stage dont la durée est comprise entre 2 et 4 mois, 43% d'une durée de 4 à 6 mois et 11% restent au moins un semestre en entreprise (figure 7).

La licence générale fait moins de place aux stages. Cependant, en dernière année du cursus de licence, six étudiants sur dix en effectuent un. Ces stages peuvent être intégrés dans un cursus pédagogique ou effectués à l'initiative de l'étudiant. Parmi les stagiaires de licence 3 (troisième année de licence générale), la moitié font un stage d'une durée de moins de 2 mois et un tiers un stage d'une durée comprise entre 2 et 4 mois dans leur structure d'accueil.

**FIGURE 7 - Durée de stage des étudiants (hors apprentis) de troisième année de licence générale et de licence professionnelle**



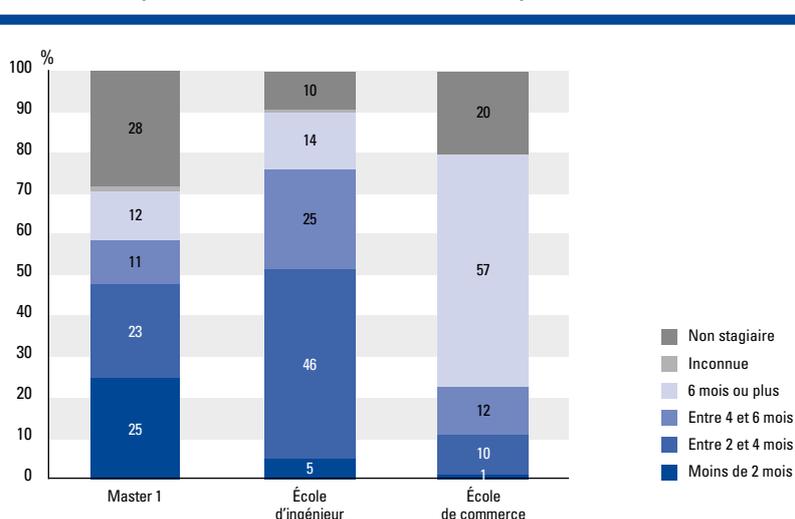
Lecture : Hors apprentissage, parmi les étudiants de licence professionnelle, 38% d'entre eux font un stage d'une durée de 2 à 4 mois.

Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprentis  
Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

### En quatrième année de formation après le baccalauréat, c'est en école d'ingénieur que les stages sont les plus fréquents mais c'est en école de commerce qu'ils sont en moyenne les plus longs

À niveau de formation égal, les étudiants en quatrième année d'école d'ingénieur font

**FIGURE 8 - Durée de stage des étudiants (hors apprentis) de master 1, de quatrième année d'école d'ingénieur et de quatrième année d'école de commerce selon qu'ils aient ou non effectué un stage**



Lecture : Hors apprentissage, 25% des étudiants en master 1 font un stage d'une durée de moins de 2 mois.

Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprentis

Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

plus souvent des stages (90%) que les étudiants en école de commerce (80%) ou en master 1 (72%) (figure 8).

Les durées de stage entre les étudiants de niveau bac +4 sont très différentes dans ces trois formations. Un tiers des étudiants stagiaires de master 1 effectue un stage d'une durée inférieure à 2 mois. Seuls 5% des stagiaires en école d'ingénieur et 2% des stagiaires en école de commerce sont dans ce cas. Les stages prennent une place très importante pendant la 4<sup>e</sup> année de formation pour les étudiants en école de commerce. Pour 57% des étudiants, la moitié de l'année scolaire est consacrée à la découverte du monde professionnel en entreprise ou dans une autre structure d'accueil. Les autres se répartissent entre des stages de 2 à 4 mois (10%) et 4 à 6 mois (12%). En école d'ingénieur, 46% des étudiants font un stage dont la durée est comprise entre 2 et 4 mois. Par rapport aux étudiants d'école de commerce, les stages de très longues durées sont moins fréquents puisqu'ils ne concernent que 14% des étudiants. Enfin, pour un étudiant ingénieur sur quatre, la durée du stage en entreprise est comprise entre 4 et 6 mois.

**Éric Chan-Pang-Fong,**  
**MESRI-SIES**

### Encadré : Durée de stages et gratification

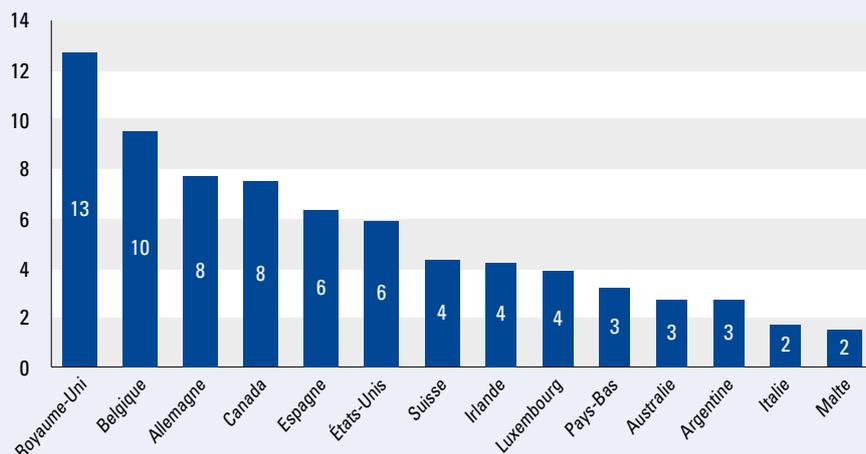
Un étudiant stagiaire dans une entreprise, une administration publique, une collectivité territoriale, ou tout autre organisme d'accueil peut avoir sous certaines conditions, une compensation financière, appelée gratification minimale. Une gratification peut être versée si la durée du stage est

supérieure soit à 2 mois consécutifs au cours de la même année scolaire ou universitaire, soit à partir de la 309<sup>e</sup> heure de stage s'il est effectué de façon non continue. En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de verser une gratification.

### Encadré : Stages à l'étranger en 2017-2018

Pendant l'année scolaire 2017-2018, parmi les étudiants stagiaires (hors apprentis), 12 % ont réalisé leur stage à l'étranger. Plus de 41 destinations réparties sur tous les continents ont été choisies par les étudiants pour effectuer leur stage à l'étranger. Le Royaume-Uni est le pays où le plus d'étudiants décident de faire leur stage (13%). Les pays frontaliers de la

France sont plus souvent choisis puisqu'après le Royaume-Uni, les étudiants accomplissent leur stage en Belgique (10%) en Allemagne (8%), en Espagne (6%) et en Suisse (4%). Hors des frontières de l'Europe, l'Amérique du Nord est bien représentée : 8% des stagiaires qui vont à l'étranger se rendent au Canada et 6% aux États-Unis.



\* Les autres pays (26%) ne sont pas affichés mais représentent individuellement 1% des destinations ou moins.

Note de lecture : Parmi les étudiants qui font leur stage à l'étranger, 13% des étudiants le font au Royaume-Uni

Champ : France métro + DOM, bacheliers 2014 hors apprentis

Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018

### Encadré méthodologique – analyse « toutes choses égales par ailleurs » par le calcul des effets marginaux

L'effet marginal d'une variable est une manière d'évaluer la significativité du paramètre qui lui est associé. Cette approche a l'avantage de rendre les résultats d'un modèle logistique plus faciles à lire qu'avec l'approche par les odds ratio. Dans le cas de la modélisation de la réalisation d'un stage par un étudiant en troisième année de licence, le calcul de l'effet marginal permet de dire, à caractéristiques égales par ailleurs, de combien de points de pourcentage la variable dont on calcule l'effet marginal fait évoluer la probabilité de réaliser un stage.

Les caractéristiques propres à l'étudiant qui ont été utilisées pour cette modélisation sont le sexe, la catégorie socioprofessionnelle des parents et la spécialité de formation. La référence retenue dans le modèle est un homme qui suit une licence d'économie ou de commerce et dont le parent référent fait partie de la catégorie socioprofessionnelle « très favorisée ».

#### Modélisation de la probabilité pour un étudiant en troisième année de licence de faire un stage

| Variable significative du modèle                     | Part des étudiants (en %) | Significativité | Probabilité pour un étudiant en L3 de faire un stage (en point de %) |
|--|---------------------------|-----------------|--|
| <b>Sexe (référence = Homme)</b>                      | <b>37</b>                 |                 |  |
| Femme  | 63                        | ***             | 8  |
| <b>PCS (référence = Très favorisé)</b>               | <b>45</b>                 |                 |  |
| Favorisé   | 31                        | ***             | -4   |
| Défavorisé   | 25                        | ***             | -4   |
| <b>Spécialités (référence = Économie - commerce)</b> | <b>16</b>                 |                 |  |
| Droit  | 15                        | ***             | -12  |
| Autres spécialités                                   | 17                        | ***             | 23   |
| Lettres - langues - art - Sc. Humaines               | 33                        | ***             | -7   |
| Santé - social                                       | 7                         | ***             | 25   |
| Sciences   | 12                        | ***             | -5   |

\*\*\* significatif au seuil de 1%

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, une femme a une probabilité de faire un stage supérieur de 8 points à celle d'un homme.

Note : cette modélisation logistique prend en compte le sexe, la spécialité de formation et de la catégorie socioprofessionnelle du parent de l'étudiant.

Les PCS des étudiants et les spécialités qui n'ont pas été renseignées au moment de l'enquête ont été retirées de l'analyse.

Sont comprises dans « autres spécialités » principalement, les spécialités de technologie de l'information et de la communication, de journalisme, architecture et bâtiment et de STAPS.

Champ : France métro + DOM, Bacheliers 2014 inscrits en troisième année de licence, hors apprentis.

Source : MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2014, enquêtes réalisées de 2015 à 2018.

## Comparaison entre l'enquête panel de bacheliers 2014 et l'enquête stage

La part de stagiaires par année de formation issue de l'enquête stage est plus faible que celle de l'enquête panel de bacheliers 2014. Cette différence s'explique par le champ des enquêtes ainsi que par la méthodologie appliquée pour définir la situation de stage d'un étudiant redoublant.

Le champ de l'enquête stage concerne pour une année N et en inscription principale au 15 janvier, les étudiants en formation initiale (redoublant ou nouvel entrant) en université (licence, master) et dans les établissements assimilés, les étudiants en préparation au DUT, en formation d'école d'ingénieurs rattachée aux universités ou dans un IEP. Ne sont pas compris les étudiants en apprentissage ou contrat de professionnalisation.

L'enquête panel de bacheliers 2014 est représentative des étudiants de cette génération. Pour cette étude, seules les quatre premières années d'interrogation sont disponibles. La formation principale retenue des étudiants est celle suivie au 1<sup>er</sup> mars de 2015 à 2018. Les étudiants en apprentissage ou contrat de professionnalisation ont été retirés. Certaines formations ne sont pas arrivées à leur terme (master, diplômes d'ingénieurs

ou de commerce). Les étudiants ayant atteint un niveau de bac +4 après quatre années d'interrogation sont des étudiants à l'heure dans leur formation, aucun redoublant ne peut donc être présent dans ces formations (master 1, 4<sup>e</sup> année après le bac en école d'ingénieur ou de commerce). De plus, un étudiant en réorientation aura sa situation de stage pour toutes les formations qu'il aura suivies.

Les étudiants redoublants sont considérés différemment entre les deux enquêtes. En ce qui concerne l'enquête stage, un étudiant redoublant qui a déjà validé son stage l'année précédente n'est pas compté comme stagiaire s'il n'a pas effectué de stage l'année N.

*A contrario*, dans l'enquête panel de bacheliers 2014, un étudiant redoublant ayant effectué un stage soit pendant son année de redoublement soit l'année précédente sera compté comme stagiaire. Si un étudiant redoublant a effectué un stage pendant son année de redoublement et l'année précédente, on prend en considération la meilleure situation de stage (le stage le plus long).

## Encadré – cadre législatif des stages

### La Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires prévoit :

- un relèvement du montant minimal de la gratification versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois.

- l'accès des stagiaires à de nouveaux droits ; en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, droit aux congés et autorisations d'absence d'une durée équivalente à celles prévues pour les salariés ; possibilité de prévoir des congés et autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire pour les stages de plus de 2 mois ; accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil et prise en charge des frais de transport dans les conditions prévues par le code du travail.

- l'encadrement du temps de présence du stagiaire dans l'organisme d'accueil. Ce temps de présence obéira aux règles applicables aux salariés de l'organisme pour ce qui a trait aux durées maximales quotidienne et hebdomadaire de présence, à la présence de nuit, au repos quotidien, au repos hebdomadaire et aux jours fériés.

### Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

Art. D. 124-2. – Les périodes de formation en milieu professionnel et les stages sont intégrés à un cursus de formation dont le volume pédagogique d'enseignement effectué en présence des élèves ou des étudiants est de deux cents heures au minimum par année d'enseignement. Les périodes de formation en milieu professionnel ou les stages n'entrent pas dans le décompte de ce volume pédagogique.

### Arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie (DUT) dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Art. 11. – La durée de formation encadrée correspond à un minimum de 60 semaines. Aux enseignements conduisant à la délivrance du diplôme universitaire de technologie s'ajoutent, dans le cadre d'une formation dirigée, 300 heures de projet faisant l'objet d'un tutorat en IUT et au moins 10 semaines consacrées à l'accomplissement d'un stage en entreprise.

### Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 - art. 4 (V) relatif au BTS

La formation préparant au brevet de technicien supérieur (BTS) comporte, en application de l'article 7 de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 susvisée, des stages de formation organisés sous la responsabilité des établissements de formation. Les modalités d'organisation de la formation et des stages en milieu professionnel sont précisées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

### Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Art. 4. – Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, sur une année, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif.

La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, le stage ou le projet tutoré implique l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

## Pour en savoir plus

- Maria Luisa-Castellano et Cédric Mamari « Les étudiants à l'université en 2018-2019 effectuent un stage sur dix à l'étranger », MESRI-SIES *Note Flash* n° 17, octobre 2020
- Maria Luisa-Castellano « En 2017-2018, un étudiant en stage sur deux est rétribué », MESRI-SIES *Note Flash* n° 18, septembre 2019
- Julie Bene, « La généralisation des stages dans l'enseignement supérieur recouvre des réalités très diverses », MESRI-SIES, *Note d'Information* n° 8, octobre 2017
- Capelle O., « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », MENESR DGESIP/DGRI SIES, *Note d'information* n° 2, avril 2014
- Jean-François Giret et Sabina Issehnane, « L'effet de la qualité des stages sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur », *Formation emploi*, 117, 2012, 29-47.

## Source

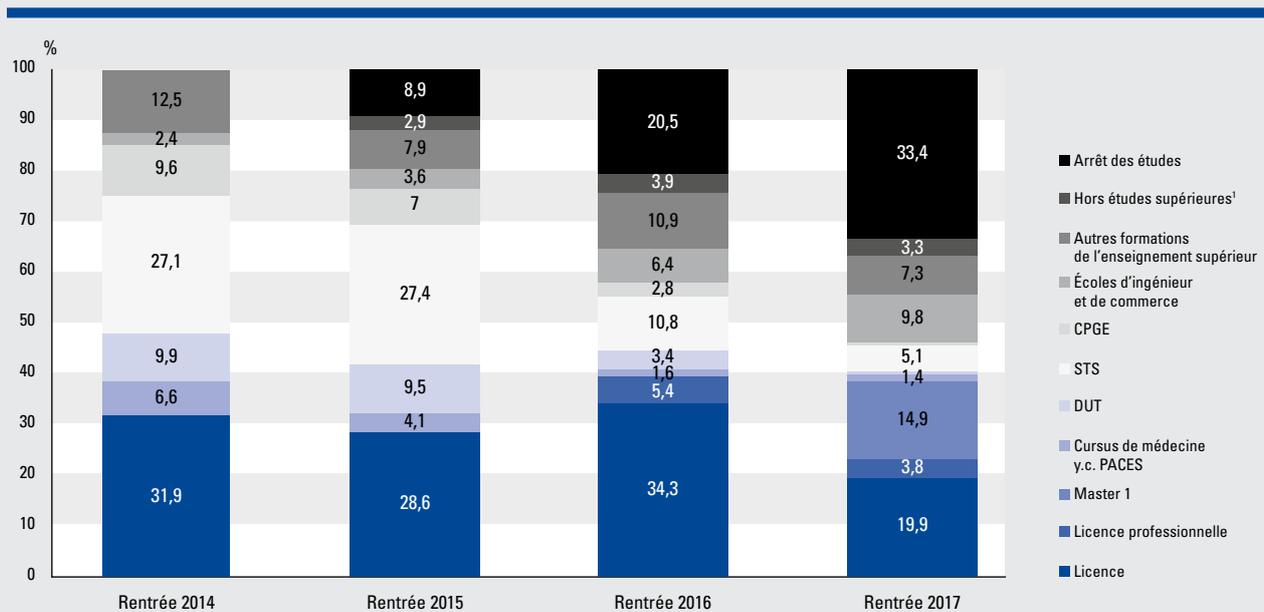
Le panel des bacheliers 2014 a pour objectif de suivre le parcours dans l'enseignement supérieur des bacheliers de la session 2014. L'étude s'appuie sur les quatre premières interrogations de ce panel 2014 mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007 ainsi que 5 000 jeunes tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat sur la base des critères suivants : formation et âge (bacheliers ayant 19 ans et plus) ont été sélectionnés, pour être représentatifs de cette cohorte de bacheliers.

Les étudiants sont interrogés au 1<sup>er</sup> mars, seuls ceux qui sont en étude à cette date ont répondu aux questions portant sur les stages. Dans cette étude, les stages concernent tout type de stage : facultatif, obligatoire dans le cursus ainsi que ceux effectués à l'étranger.

Le panel de bacheliers 2014 fait suite à trois précédents panels de bacheliers qui avaient été initiés en 1996, 2002 et 2008 par le ministère de l'Éducation nationale. Les deux premiers se situaient dans la prolongation de panels d'élèves recrutés à l'entrée en sixième en 1989 et 1995 et parvenus respectivement au baccalauréat entre 1996 et 1999, et entre 2002 et 2005, selon la durée des parcours effectués dans l'enseignement secondaire.

Le panel 2008 était, quant à lui, directement constitué d'un échantillon de bacheliers ayant obtenu leur bac cette année-là.

### Situation à la rentrée 2017 des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat, en %



1. Sont comprises dans cette modalité les formations de l'enseignement secondaire et les classes de remise à niveau en vue d'intégrer une formation de l'enseignement supérieur.

Lecture : à la rentrée 2017, 19,9% des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat sont en licence.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Sources : MESRI-SIES, panel de bacheliers 2014.